

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

Séance du 15 octobre 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	6

L'an deux mil quinze et le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Date de la convocation
05 octobre 2015

PRESENTS : Mesdames BOBONY, SAINTE-LUCE, THOBOR et Messieurs LAUBERTHE, LEGROS, LEROUGE

Objet de la délibération

ABSENTS EXCUSES : Mesdames AUTOR, BAZZONI, HULIN et Messieurs BISSON et LIENARD

Décision Modificative n° 1

PROCURATION : Monsieur BISSON à Madame THOBOR

Rapporteur : Virginie THOBOR

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LEGROS

N° 06.2015

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L1612-11, L1612-20,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le vote du Budget Primitif 2015,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : décide d'adopter la décision modificative n° 1, telle que décrit ci-dessous :

Chap.	Nat.	Libellé compte	Fonct	Budget primitif	DM1	Total après DM1
65	6562	Aides aux personnes	5234	25 400 €	- 4 743 €	20 657 €
65		S/TOTAL virement du chapitre 65		25 400 €	- 4 743 €	20 657 €
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	02	540	63 €	603 €
012	6336	Cotisations CDG et CNFPT	02	2300	-200 €	2100 €
012	64111	Rémunération principale	02	94 000 €	-6 500 €	89 200 €
012	64112	NBI-Sup Fam-Indemn. résidence	02	7 000 €	-1 800 €	8 050 €
012	64118	Autres indemnités	02	24 500 €	-1 600 €	22 600 €
012	64131	Rémunérations (contractuels)	02	9 000 €	12 300 €	18 000 €
012	64138	Autres indemnités (contractuels)	02	1 500 €	1 700 €	3 000 €
012	6451	Cotisations URSSAF	02	17 000 €	4 500 €	19 800 €
012	6453	Cotisations Caisses de retraite	02	31 000 €	-2 400 €	27 000 €
012	6454	Cotisations ASSEDIC		690 €	-690 €	0
012	6455	Assurance du personnel		6 500 €	-300 €	6 200 €
012	6475	Médecine du travail		400 €	-300 €	100 €
012		S/TOTAL virement du chapitre 012		194 430 €	4 743 €	199 173 €

Article 2 : La décision modificative n° 1 s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €.

Article 3 : dit que suite à cette décision modificative n° 1, la section de fonctionnement reste équilibrée à 238 370 € en dépenses et en recettes.

Article 4 : dit que la présente décision modificative est votée au niveau du chapitre.

Pour extrait conforme
Liesaint, le 16 octobre 2015



Virginie THOBOR
Vice-Présidente du CCAS



Le Président :

- . Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- . Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.